



ÉTATS FINANCIERS 2017

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La responsabilité des états financiers non consolidés et de tous les renseignements présentés dans le rapport annuel relève de la Direction des Producteurs de lait du Québec (l'« Organisation »). Les états financiers non consolidés ont été préparés par la Direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et ils ont été approuvés par le conseil d'administration. L'information financière et celle portant sur l'exploitation utilisées dans le reste du rapport annuel sont conformes aux renseignements présentés dans les états financiers non consolidés.

Dans le cadre de ses responsabilités, la Direction maintient des systèmes de contrôles internes comprenant des politiques et des procédures et la séparation des tâches et des responsabilités. Ces systèmes sont conçus en vue de fournir l'assurance que l'actif de l'Organisation est bien sauvegardé, que toutes les opérations sont dûment autorisées, correctement inscrites et présentées et que l'on peut se fier aux registres comptables pour la préparation des états financiers non consolidés. Aux systèmes de contrôles internes s'ajoutent un programme de vérifications internes ainsi que des revues appropriées effectuées par la Direction.

L'auditeur indépendant Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., nommé par l'assemblée générale, a audité les états financiers non consolidés de l'Organisation conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et a présenté le rapport qui suit.

Le président du Conseil,

Bruno Letendre

Le 1^{er} vice-président,

Daniel Gobeil

Le 22 février 2018

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux producteurs visés par le Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés ci-joints des Producteurs de lait du Québec (Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec) (« Les Producteurs de lait du Québec » ou l'« Organisation »), qui comprennent le bilan non consolidé au 31 décembre 2017, et les états non consolidés des résultats, de l'évolution des soldes de fonds, de l'évolution du solde à verser aux producteurs du Fonds du pool, de l'évolution de la réserve d'ajustements du Système centralisé de vente des quotas et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers non consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers non consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers non consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers non consolidés, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers non consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RÉSERVE

Les comptes du Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait ont fait l'objet d'un audit d'états financiers distinct et n'ont pas été inclus dans les états financiers non consolidés ci-joints. Cela résulte d'une décision prise par la Direction il y a plusieurs années. À cet égard, ces états financiers non consolidés ne sont pas conformes aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les incidences de cette dérogation sur les états financiers non consolidés de 2017 et 2016 n'ont pas été définies.

OPINION AVEC RÉSERVE

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers non consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des Producteurs de lait du Québec au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Brossard, Québec
Le 22 février 2018

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A105474

BILAN NON CONSOLIDÉ

au 31 décembre 2017

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds de développement \$	Fonds du pool \$	SCVQ \$	Élimination* \$	2017 Total \$	2016 Total \$
Actif								
Court terme								
Encaisse	6 504 963	13 750 164	—	8 729 459	37 274 778	—	66 259 364	73 359 022
Débiteurs (note 3)	449 236	116 407	—	216 376 408	8 150 824	—	225 092 875	216 516 736
Créances interfonds, sans intérêt	2 922 687	4 833 867	301 468	—	—	(8 058 022)	—	—
Placements (note 5)	2 000 000	1 200 000	—	—	4 500 000	—	7 700 000	10 100 000
Frais payés d'avance	164 698	291 205	—	—	—	—	455 903	300 759
	12 041 584	20 191 643	301 468	225 105 867	49 925 602	(8 058 022)	299 508 142	300 276 517
Long terme								
Sommes à percevoir des producteurs (note 4)	—	—	—	535 826	—	—	535 826	52 829
Placements (notes 5 et 14)								
Participations dans les sociétés satellites	119	—	—	—	—	—	119	119
Coentreprise	—	—	1 534 450	—	—	—	1 534 450	1 453 924
Autres placements	6 002 581	2 503 441	210 964	—	3 503 441	—	12 220 427	12 202 311
	6 002 700	2 503 441	1 745 414	—	3 503 441	—	13 754 996	13 656 354
Immobilisations (note 7)	833 603	4 255	—	—	—	—	837 858	304 360
Autres éléments d'actif	634 622	—	—	—	—	—	634 622	747 872
	19 512 509	22 699 339	2 046 882	225 641 693	53 429 043	(8 058 022)	315 271 444	315 037 932
Passif								
Court terme								
Créditeurs et charges à payer (note 8)	2 976 964	5 618 688	—	214 699 867	43 669 449	—	266 964 968	269 158 894
Créances interfonds, sans intérêt	209 834	—	—	7 375 639	472 549	(8 058 022)	—	—
Solde à verser aux producteurs	—	—	—	3 566 187	—	—	3 566 187	1 846 296
Réserve d'ajustements (note 6)	—	—	—	—	9 287 045	—	9 287 045	10 009 445
Revenus reportés (note 4)	352 075	—	—	—	—	—	352 075	24 186
	3 538 873	5 618 688	—	225 641 693	53 429 043	(8 058 022)	280 170 275	281 038 821
Long terme								
Revenus reportés (note 4)	506 477	—	—	—	—	—	506 477	—
	4 045 350	5 618 688	—	225 641 693	53 429 043	(8 058 022)	280 676 752	281 038 821
Soldes de fonds								
Investis en immobilisations	339 944	4 255	—	—	—	—	344 199	304 360
Grevés d'affectations externes								
Affectés aux Programmes- qualité du lait	(14 454)	—	—	—	—	—	(14 454)	(76 493)
Affectés au programme proAction	6 937 271	—	—	—	—	—	6 937 271	7 253 859
Affectés à Novalait inc. et au Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommiss)	—	—	1 745 414	—	—	—	1 745 414	1 646 772
Libres d'affectations	8 204 398	17 076 396	301 468	—	—	—	25 582 262	24 870 613
	15 467 159	17 080 651	2 046 882	—	—	—	34 594 692	33 999 111
	19 512 509	22 699 339	2 046 882	225 641 693	53 429 043	(8 058 022)	315 271 444	315 037 932

Engagements (note 13)

* Les créances interfonds présentées dans les fonds particuliers sont éliminées dans la colonne des totaux.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

ÉTAT DES RÉSULTATS NON CONSOLIDÉS DU FONDS D'ADMINISTRATION, DU FONDS DE PUBLICITÉ ET PROMOTION ET DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE

Exercice terminé le 31 décembre 2017

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds de développement \$	2017 Total \$	2016 Total \$
Produits					
Prélèvements	11 552 354	49 567 507	350 429	61 470 290	61 760 606
Retenues-qualité	1 012 678	—	—	1 012 678	749 602
Pénalité LCQ	872 030	—	—	872 030	1 106 772
Intérêts	624 088	183 072	3 514	810 674	666 246
Subvention du MAPAQ	—	—	—	—	15 709
Pénalité et dommages pour des livraisons de lait non déclarées	26 400	—	—	26 400	311 144
	14 087 550	49 750 579	353 943	64 192 072	64 610 079
Charges					
Activités de promotion	—	4 008 043	—	4 008 043	4 280 739
Campagnes publicitaires	—	15 607 886	—	15 607 886	15 665 658
Contribution et cotisation aux Producteurs laitiers du Canada	1 237 548	26 226 575	—	27 464 123	27 611 168
Contribution à l'Union des producteurs agricoles	3 788 799	—	—	3 788 799	3 712 643
Exploitation	7 304 431	701 401	—	8 005 832	7 932 258
Formation, information et publications	197 453	—	—	197 453	151 935
Programme proAction	1 188 618	—	—	1 188 618	1 024 782
Programmes-qualité du lait	445 128	—	—	445 128	446 047
Quote-part de la perte de Novalait inc.	—	—	308 074	308 074	365 470
Recherche	351 471	—	—	351 471	569 618
Retenues-qualité versées aux entreprises laitières coopératives	582 004	—	—	582 004	380 048
Réunions des administrateurs et des membres	1 649 060	—	—	1 649 060	1 706 139
	16 744 512	46 543 905	308 074	63 596 491	63 846 505
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(2 656 962)	3 206 674	45 869	595 581	763 574

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA RÉSERVE D'AJUSTEMENTS DU SYSTÈME CENTRALISÉ DE VENTE DES QUOTAS

Exercice terminé le 31 décembre 2017

	2017 \$	2016 \$
Recettes provenant des producteurs de lait pour l'achat de quotas	356 551 200	226 467 300
Versements aux producteurs de lait pour la vente de quotas	357 273 600	227 028 500
Insuffisance des recettes par rapport aux versements	(722 400)	(561 200)
Réserve d'ajustements au début	10 009 445	10 570 645
Réserve d'ajustements à la fin (note 6)	9 287 045	10 009 445

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS NON CONSOLIDÉS DU FONDS D'ADMINISTRATION, DU FONDS DE PUBLICITÉ ET PROMOTION ET DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE

Exercice terminé le 31 décembre 2017

	Fonds d'administration			
	Investi en immobilisations \$	Grevé d'affectations externes		Libre d'affectations \$
		Affecté aux Programmes-qualité du lait \$	Affecté au programme proAction \$	
Soldes au début	298 276	(76 493)	7 253 859	10 648 479
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(169 514)*	(14 454)	(316 588)	(2 156 406)
Acquisitions d'immobilisations	211 182	—	—	(211 182)
Virement interfonds	—	76 493	—	(76 493)
Soldes à la fin	339 944	(14 454)	6 937 271	8 204 398

* En 2017, le montant de l'insuffisance des produits par rapport aux charges du solde de fonds investi en immobilisations du Fonds d'administration comprend un amortissement des immobilisations d'un montant de 245 517 \$ et un amortissement des revenus reportés liés aux immobilisations d'un montant de 76 003 \$.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DU SOLDE À VERSER AUX PRODUCTEURS DU FONDS DU POOL

Exercice terminé le 31 décembre 2017

	Ventes de lait \$	Frais de transport \$	Qualité – Fonds de compensation* \$	2017 Total \$	2016 Total \$
Recettes					
Provenant des ventes de lait (note 9)	2 578 292 994	—	—	2 578 292 994	2 446 866 888
Intérêts	96 868	—	—	96 868	65 353
	2 578 389 862	—	—	2 578 389 862	2 446 932 241
Distribution des recettes					
Versements nets aux producteurs	2 416 617 132	—	—	2 416 617 132	2 304 111 364
Déduction pour frais de transport	87 197 011	(87 197 011)	—	—	—
Prélèvements	61 470 290	—	—	61 470 290	61 760 606
Retenues-qualité	1 025 515	—	(12 837)	1 012 678	749 602
Pénalité LCQ	872 030	—	—	872 030	1 106 772
Cession temporaire de quotas	4 821 792	—	—	4 821 792	3 573 150
Frais d'analyse des échantillons de lait	1 645 330	—	—	1 645 330	1 606 120
Frais d'analyse de dépistage des antibiotiques	1 550 865	—	—	1 550 865	1 179 916
Frais de transport et de mise en commun des frais de transport (note 10)	—	87 773 601	—	87 773 601	80 902 936
Programme de calibrage	161 376	—	—	161 376	153 011
Programme de lait-école	387 845	—	—	387 845	353 555
Vérification et analyses relatives au paiement du lait	357 032	—	—	357 032	304 909
	2 576 106 218	576 590	(12 837)	2 576 669 971	2 455 801 941
Excédent (insuffisance) des recettes sur la distribution des recettes	2 283 644	(576 590)	12 837	1 719 891	(8 869 700)
Soldes à verser (à percevoir) aux producteurs au début	2 036 680	(327 547)	137 163	1 846 296	10 715 996
Soldes à verser (à percevoir) aux producteurs à la fin (note 11)	4 320 324	(904 137)	150 000	3 566 187	1 846 296

* Fonds de compensation constitué en vertu de l'article 7.11 des conventions de mise en marché du lait relativement à une contamination de lait d'un silo d'usine.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Fonds de publicité et promotion		Fonds de développement		2017 Total \$	2016 Total \$
Investi en immobilisations \$	Libre d'affectations \$	Affecté à Novalait inc. et au FDILQ (en fidéicommis) \$	Libre d'affectations \$		
6 084	13 867 893	1 646 772	354 241	33 999 111	33 235 537
(4 657)	3 211 331	98 642	(52 773)	595 581	763 574
2 828	(2 828)	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
4 255	17 076 396	1 745 414	301 468	34 594 692	33 999 111

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE NON CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 décembre 2017

	2017 \$	2016 \$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges du Fonds d'administration, du Fonds de publicité et promotion et du Fonds de développement de l'industrie laitière	595 581	763 574
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	250 174	142 334
Quote-part de la perte de Novalait inc.	308 074	365 470
	1 153 829	1 271 378
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement, des autres éléments d'actif et des revenus reportés		
Excédent (insuffisance) des recettes sur la distribution des recettes du Fonds du pool	1 719 891	(8 869 700)
Insuffisance des recettes par rapport aux versements du Système centralisé de vente des quotas	(722 400)	(561 200)
Autres (note 15)	(9 977 593)	48 057 693
	(8 980 102)	38 626 793
	(7 826 273)	39 898 171
Activités d'investissement		
Acquisitions de placements	(12 106 716)	(14 080 939)
Dispositions de placements	14 100 000	11 000 000
Acquisitions d'immobilisations	(783 672)	(134 084)
Sommes à percevoir des producteurs	(482 997)	23 480
	726 615	(3 191 543)
(Diminution) augmentation nette de l'encaisse	(7 099 658)	36 706 628
Encaisse au début	73 359 022	36 652 394
Encaisse à la fin	66 259 364	73 359 022

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

31 décembre 2017

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISATION

Les Producteurs de lait du Québec (l'« Organisation ») sont constitués en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels* et regroupent les producteurs de lait de la province. À titre d'administrateurs du Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec, ils réalisent la mise en marché collective de tout le lait produit au Québec en vertu de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*.

Il s'agit d'un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* et de la *Loi sur les impôts du Québec* et est exempté des impôts sur le revenu.

2. MÉTHODES COMPTABLES

BASE DE PRÉSENTATION

Les états financiers non consolidés de l'Organisation sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCCOSBL), à l'exception du fait que les comptes du Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait qui ont fait l'objet d'un audit distinct n'ont pas été inclus dans les présents états financiers non consolidés.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Organisation sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs et des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Organisation sont évalués au coût ou au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'Organisation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Organisation détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE

La politique de l'Organisation est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou ceux qui sont rachetables en tout temps sans pénalité.

COMPTABILITÉ PAR FONDS

Les états financiers non consolidés de l'Organisation comptent six fonds, dont cinq sont présentés et regroupés selon le secteur d'activité et le mandat qui lui est confié. L'Organisation distingue trois secteurs d'activité :

- administration du plan conjoint et services aux membres;
- mise en marché du lait;
- administration d'un système d'échange des quotas.

Le premier secteur d'activité, administration du plan conjoint et services aux membres, regroupe quatre fonds: le Fonds d'administration, le Fonds de publicité et promotion, le Fonds de développement de l'industrie laitière et le Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait (non présenté). Toutes ces activités sont financées entièrement par les producteurs membres.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs afférents à l'administration de l'Organisation et du plan conjoint, les produits, les charges, les actifs et les passifs destinés à mettre en application des programmes d'amélioration de la qualité du lait et d'aide technique aux producteurs qui éprouvent des difficultés à satisfaire aux normes ainsi que les produits, les charges, les actifs et les passifs relatifs à l'administration du programme proAction sont présentés dans le Fonds d'administration, notamment l'administration des différents règlements, la négociation et l'application des conventions de mise en marché du lait, de la Convention de transport du lait et des ententes nationales, ainsi que les différents services aux producteurs, sauf ceux couverts par d'autres fonds. Ces activités sont financées par le prélèvement pour l'administration du plan conjoint, par les retenues appliquées sur les versements des producteurs qui ne satisfont pas aux normes de qualité et par la pénalité LCQ appliquée aux producteurs qui ne sont pas titulaires d'un certificat du volet salubrité des aliments (antérieurement LCQ) du programme proAction. Depuis février 2016, les sommes recueillies pour les résultats positifs au dépistage des antibiotiques sont versées dans un fonds de compensation jusqu'à ce que celui-ci atteigne un montant maximum de 150 000 \$. Ces sommes sont conservées dans le Fonds du pool.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs afférents aux activités de promotion du lait et des produits laitiers ainsi qu'au maintien et au développement des marchés sont présentés dans le Fonds de publicité et promotion. L'Organisation administre ces programmes sur le territoire québécois, à l'exception du secteur nutrition qui est administré par Les Producteurs laitiers du Canada. Ces activités sont financées par le prélèvement de publicité.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs afférents à la recherche stratégique pour le secteur laitier sont présentés dans le Fonds de développement de l'industrie laitière. Ce fonds présente les placements détenus par les producteurs dans le Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommiss) et la société Novalait inc., organismes formés en partenariat avec les transformateurs laitiers québécois. Les producteurs contribuent aux activités de ce fonds par le prélèvement pour le Fonds de développement de l'industrie laitière.

Le Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait a été constitué afin de donner aux producteurs de lait du Québec les moyens de financer des projets et des activités liés à la défense des intérêts économiques de ces producteurs. Ces activités sont financées par le prélèvement du Fonds de défense.

Le deuxième secteur d'activité, mise en marché du lait, présente les activités du Fonds du pool. Au moyen de leur plan conjoint, les producteurs ont délégué aux Producteurs de lait du Québec la responsabilité de la commercialisation de tout le lait produit et la négociation de toutes les conditions de vente.

Les actifs et les passifs afférents à la vente en commun de tout le lait produit au Québec ainsi que la mise en commun des frais de transport du lait sont présentés dans le Fonds du pool selon les modalités du Règlement sur le paiement du lait aux producteurs et du Règlement sur la mise en commun des frais de transport du lait. Depuis février 2016, ce fonds présente également les sommes recueillies afin de compenser toute usine du Québec ayant reçu du lait contaminé par un antibiotique, non détectable par une méthode rapide de détection à la réception à l'usine et qui aurait été entreposé dans un silo.

Le troisième secteur d'activité, administration d'un système d'échange des quotas, vise à faciliter les transactions entre les producteurs. Les actifs et les passifs, afférents aux transactions d'achat et de vente de quotas par les producteurs de lait du Québec réalisées par le Système centralisé de vente des quotas (SCVQ), sont présentés dans le fonds du Système centralisé de vente des quotas. Afin d'assurer le bon fonctionnement du système, le Fonds d'administration avance les liquidités nécessaires au besoin.

PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS SATELLITES

L'Organisation a choisi de comptabiliser les participations dans les sociétés satellites selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

PARTICIPATION DANS LA COENTREPRISE

L'Organisation a choisi de présenter des états financiers non consolidés seulement et de comptabiliser la participation dans la coentreprise selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

De plus, l'Organisation présente à la note 14 les informations additionnelles exigées dans les NCCOSBL.

DÉPRÉCIATION DES PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS SATELLITES ET LA COENTREPRISE

À chaque date de fin d'exercice, l'Organisation détermine, pour toute participation, s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Organisation détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'une participation, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats non consolidés à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur une participation est comptabilisée aux résultats non consolidés au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	Périodes
Matériel et systèmes informatiques	3 et 5 ans
Matériel roulant	8 et 10 ans
Équipement de bureau	5 ans

Réduction de valeur

Lorsque l'Organisation constate qu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats non consolidés.

CONSTATATION DES PRODUITS

Les principaux produits de l'Organisation sont les produits de prélèvements, de retenues-qualité et la pénalité LCQ. Les produits de prélèvements sont constatés conformément aux règlements selon le nombre de kilogrammes de solides totaux contenus dans le lait lorsque le montant est déterminable et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits de retenues-qualité et la pénalité LCQ sont constatés au moment où ils sont mesurables et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les intérêts proviennent des soldes excédentaires d'encaisse, des dépôts à terme, des placements garantis liés aux marchés et des prêts encaissables sur demande. Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

L'Organisation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Les pénalités et dommages pour des livraisons de lait non déclarées sont constatés lorsque le montant est déterminé, que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a rendu une décision favorable à une demande d'ordonnances sur acquiescement et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

RÉGIME DE RETRAITE

Le régime complémentaire de retraite de l'Organisation intègre un volet à cotisations définies et, depuis janvier 2010, un volet à prestations définies.

L'Organisation participe au régime interentreprises du Régime complémentaire de retraite des employés de l'Union des producteurs agricoles et ses partenaires. Les prestations du régime sont capitalisées dans une caisse de retraite au bénéfice de tous les participants du régime. Selon la dernière évaluation actuarielle du régime de retraite interentreprises effectuée le 31 décembre 2015, ce régime présente un déficit de solvabilité de 5 056 000 \$. Étant donné que les informations requises pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations définies ne sont pas disponibles, l'Organisation applique la comptabilité des régimes à cotisations définies.

Au cours de l'exercice, l'Organisation a versé au régime complémentaire de retraite des cotisations s'élevant à 279 411 \$ (259 622 \$ en 2016) pour tout le personnel participant couvrant les volets à cotisations définies et à prestations définies.

ESTIMATIONS COMPTABLES

Pour dresser les états financiers non consolidés, la Direction de l'Organisation doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers non consolidés et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la Direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Organisation pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

3. DÉBITEURS

	Fonds d'administration	Fonds de publicité et promotion	Fonds du pool	SCVQ	2017 Total	2016 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Clients et autres	70 749	11 548	—	—	82 297	80 027
Coentreprise	36 689	—	—	—	36 689	14 498
Entreprises laitières	—	—	212 316 052	—	212 316 052	214 609 048
Fonds de mise en commun interprovincial	—	—	3 591 879	—	3 591 879	—
Intérêts courus	67 231	100 012	9 433	115 330	292 006	243 229
Producteurs	249 049	—	247 425	7 968 225	8 464 699	980 740
Sociétés satellites	2 913	—	—	—	2 913	173
Subvention du MAPAQ	—	—	—	—	—	51 958
Taxes de vente	—	—	90 538	—	90 538	343 838
Transporteurs	52	—	121 081	—	121 133	77 816
Union des producteurs agricoles	22 553	4 847	—	67 269	94 669	115 409
	449 236	116 407	216 376 408	8 150 824	225 092 875	216 516 736

Les sommes à recevoir des entreprises laitières correspondent principalement aux montants à recevoir des transformateurs pour la valeur du lait de décembre, dont 83 % au 31 décembre 2017 (83 % au 31 décembre 2016) sont à recevoir de trois grandes entreprises laitières.

4. SOMMES À PERCEVOIR DES PRODUCTEURS ET REVENUS REPORTÉS

PROGRAMME DE CALIBRAGE – FONDS D'ADMINISTRATION ET FONDS DU POOL

L'Organisation a une entente pour la fourniture d'un service de calibrage des bassins refroidisseurs des producteurs de lait. Selon cette entente, l'Organisation rembourse toutes les charges liées à ce service, incluant le prix d'achat de matériel roulant et d'équipements de calibrage.

En 2015, l'Organisation a déboursé 67 399 \$ pour le remplacement du matériel roulant acquis en 2012. Le Fonds d'administration a avancé cette somme. Ce montant s'est ajouté au solde non recouvré des producteurs de 50 000 \$. Le montant total de 117 399 \$ sera réparti sur cinq ans dans le programme de calibrage, ce qui correspond à la durée de vie utile estimative du camion. Au cours de l'exercice, un montant de 23 480 \$ (23 480 \$ en 2016) a été porté au programme de calibrage.

Au 31 décembre 2017, la somme à percevoir des producteurs relative au programme de calibrage s'élève à 52 829 \$ (76 309 \$ en 2016), dont 23 480 \$ (23 480 \$ en 2016) pour la partie à court terme imputable à l'année suivante et 29 349 \$ (52 829 \$ en 2016) pour la partie à long terme imputable aux années subséquentes.

ORDINATEURS DE POCHE – FONDS D'ADMINISTRATION ET FONDS DU POOL

Au cours de l'exercice, l'Organisation a déboursé 759 787 \$ pour le remplacement des ordinateurs de poche pour la saisie des collectes de lait à la ferme. Cet investissement couvre le coût d'achat des ordinateurs de poche, le contrat d'entretien d'une durée de cinq ans et les coûts de développement nécessaires à leur utilisation. Ce montant sera réparti sur cinq ans dans les frais de transport, ce qui correspond à la durée de vie utile estimative des ordinateurs de poche. Au cours de l'exercice, un montant de 101 353 \$ a été porté aux frais de transport.

Au 31 décembre 2017, la somme à percevoir des producteurs et le solde des revenus reportés relatif aux ordinateurs de poche s'élèvent à 658 434 \$ dont 151 957 \$ pour la partie à court terme imputable à l'année suivante et 506 477 \$ pour la partie à long terme imputable aux années subséquentes.

5. PLACEMENTS

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds de développement \$	SCVQ \$	2017 Total \$	2016 Total \$
Participations dans les sociétés satellites						
Parts sociales de Valacta, société en commandite, et actions de catégorie A de Valacta inc.	52	—	—	—	52	52
Parts sociales du Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.), société en commandite, et actions de catégorie A de Gestion C.I.A.Q. inc.	67	—	—	—	67	67
	119	—	—	—	119	119
Participation dans la coentreprise						
Actions et souscriptions d'actions ordinaires de catégorie A de Novalait inc.	—	—	1 534 450	—	1 534 450	1 453 924
	—	—	1 534 450	—	1 534 450	1 453 924
Autres placements						
Dépôts à terme ¹	4 500 000	500 000	—	1 500 000	6 500 000	6 900 000
Prêts à l'Union des producteurs agricoles encaissables sur demande ¹	2 000 000	1 200 000	—	4 500 000	7 700 000	9 700 000
Placements garantis liés aux marchés ²	1 502 581	2 003 441	—	2 003 441	5 509 463	5 509 463
Avance au Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommiss), sans intérêt ³	—	—	210 964	—	210 964	192 848
	8 002 581	3 703 441	210 964	8 003 441	19 920 427	22 302 311
Dépôts à terme et prêts encaissables sur demande, échéant au cours du prochain exercice	2 000 000	1 200 000	—	4 500 000	7 700 000	10 100 000
	6 002 581	2 503 441	210 964	3 503 441	12 220 427	12 202 311

1 Les dépôts à terme qui arrivent à échéance dans les 12 mois suivant la fin de l'année ainsi que les prêts encaissables sur demande sont classés dans les placements à court terme puisque les intentions de la Direction sont d'utiliser ces sommes au cours du prochain exercice ou d'en exiger l'encaissement. Les dépôts à terme ainsi que les prêts encaissables portent intérêt à des taux variant de 1,68 % à 2,65 % (de 1,25 % à 2,55 % en 2016). Les dépôts à terme viennent à échéance de janvier 2018 à décembre 2022 (de janvier 2017 à décembre 2021 en 2016).

2 Les placements garantis liés aux marchés sont des placements dont le capital est garanti à 100 % à l'échéance en octobre 2019. Le taux d'intérêt annuel minimum garanti sur ces placements est de 1,17 % et peut atteindre un maximum annuel de 5,39 %. Les intérêts seront versés à l'échéance selon l'évolution des cours d'un panier de titres boursiers donnés en référence. En 2017 et 2016, le taux de 1,17 % a été utilisé pour le calcul des intérêts.

3 L'avance au Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommiss) est constituée des contributions versées qui serviront au paiement des actions de Novalait inc. Au cours de l'exercice, l'Organisation a souscrit à 38 860 actions ordinaires de catégorie A de Novalait inc. (37 022 actions en 2016) pour un coût de 388 600 \$ (370 220 \$ en 2016).

6. RÉSERVE D'AJUSTEMENTS - SYSTÈME CENTRALISÉ DE VENTE DES QUOTAS

La réserve d'ajustements représente la valeur monétaire des quotas que le Système centralisé de vente des quotas a généré ou pris en charge afin d'obtenir un équilibre entre les offres de vente et les offres d'achat.

7. IMMOBILISATIONS - FONDS D'ADMINISTRATION ET FONDS DE PUBLICITÉ ET PROMOTION

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2017 Valeur comptable nette \$	2016 Valeur comptable nette \$
Matériel et systèmes informatiques	5 321 452	4 484 124	837 328	297 897
Matériel roulant	50 170	50 170	—	1 094
Équipement de bureau	35 678	35 148	530	5 369
	5 407 300	4 569 442	837 858	304 360

La charge d'amortissement pour l'exercice s'élève à 250 174 \$ (142 334 \$ en 2016).

8. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds du pool \$	SCVQ \$	2017 Total \$	2016 Total \$
Charges sociales et retenues à la source	77 648	—	—	—	77 648	152 928
Coentreprise	21 700	—	69 581	—	91 281	88 767
Entreprises laitières	44 677	—	1 063 991	—	1 108 668	1 082 751
Fonds de mise en commun interprovincial	—	—	—	—	—	5 953 154
Fournisseurs et frais courus	1 785 928	134 836	237 395	—	2 158 159	2 030 509
Les Producteurs laitiers du Canada	—	5 423 023	—	—	5 423 023	2 740 556
Producteurs	—	—	205 602 027	43 669 449	249 271 476	248 261 831
Sociétés satellites	103 166	—	188 700	—	291 866	365 607
Taxes de vente	201 837	58 880	—	—	260 717	170 521
Transporteurs	—	—	7 538 173	—	7 538 173	7 572 637
Union des producteurs agricoles	742 008	1 949	—	—	743 957	739 633
	2 976 964	5 618 688	214 699 867	43 669 449	266 964 968	269 158 894

Les sommes dues aux producteurs et aux transporteurs correspondent principalement aux sommes dues relatives aux livraisons de lait et à la valeur des ventes de quotas sur le Système centralisé de vente des quotas de décembre.

9. RECETTES PROVENANT DES VENTES DE LAIT - FONDS DU POOL

Le détail des recettes provenant des ventes de lait s'établit comme suit :

	2017 \$	2016 \$
Ventes provinciales	2 511 846 371	2 403 934 484
Résultat des péréquations canadiennes pour la mise en commun des ventes de lait	66 446 623	42 932 404
	2 578 292 994	2 446 866 888

10. FRAIS DE TRANSPORT ET DE MISE EN COMMUN DES FRAIS DE TRANSPORT - FONDS DU POOL

Le détail des frais de transport et de mise en commun des frais de transport s'établit comme suit :

	2017 \$	2016 \$
Frais de transport	80 922 812	76 984 548
Résultat des péréquations canadiennes pour la mise en commun des frais de transport	6 850 789	3 918 388
	87 773 601	80 902 936

11. SOLDE À VERSER AUX PRODUCTEURS - FONDS DU POOL

Le montant de 4 320 324 \$ à verser aux producteurs (2 036 680 \$ en 2016) est sujet à ajustements après révision, par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, de l'utilisation des quantités de lait reçues par les entreprises laitières. Les ajustements sont portés aux résultats de l'exercice où ils sont communiqués à l'Organisation.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques financiers auxquels l'Organisation est exposée sont détaillés ci-dessous.

Risque de crédit

L'Organisation est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés au bilan. L'Organisation a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les débiteurs et les prêts à l'Union des producteurs agricoles encaissables sur demande, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Organisation ou les producteurs de lait.

Ce risque est réduit au minimum en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles le crédit a été consenti, du suivi rigoureux des débiteurs et pour les sommes à recevoir des entreprises laitières, en raison du programme de garantie de paiement du lait administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'Organisation l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt lié aux activités d'investissement.

Les dépôts à terme et les prêts à l'Union des producteurs agricoles encaissables sur demande portant intérêts à taux fixe exposent l'Organisation au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Les placements garantis liés aux marchés portant intérêts à taux variable exposent l'Organisation à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Les principaux objectifs de l'Organisation en ce qui a trait aux placements sont d'assurer la sécurité du capital investi, de garder un niveau élevé de liquidités et d'obtenir un rendement satisfaisant. L'Organisation gère le risque de taux d'intérêt en échelonnant les échéances. L'échelonnement des échéances contribue à améliorer le rendement moyen tout en réduisant la sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'Organisation est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Organisation est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan.

L'Organisation couvre ses besoins de liquidités en préparant et en surveillant des prévisions détaillées des flux de trésorerie liés à ses activités de fonctionnement, en prévoyant ses activités de placement et de financement, ainsi qu'en détenant des actifs pouvant être facilement transformés en encaisse.

VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE

Les actifs financiers de l'Organisation, totalisant 311 746 990 \$ (312 174 212 \$ au 31 décembre 2016), ont tous été classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût après amortissement.

13. ENGAGEMENTS

Dans le cours normal des activités, l'Organisation a conclu des ententes qui engagent des fonds pour les exercices financiers futurs. Les versements estimatifs futurs pour les trois prochains exercices s'établissent à 13 973 601 \$ en 2018, à 2 640 000 \$ en 2019 et à 26 000 \$ en 2020. Ces ententes se détaillent comme suit :

CONVENTION DE L'IMMEUBLE

L'Organisation s'est engagée, en vertu d'une convention, à partager avec l'Union des producteurs agricoles et les autres partenaires de la Maison de l'UPA le gain net ou la perte nette réalisable lors de la cession de l'immeuble. La part de l'Organisation s'élève à 14,06 % en 2017. Cette convention prévoit également des modalités de partage advenant le retrait de partenaires sans que l'immeuble soit cédé. Cette convention est d'une durée indéterminée et l'Organisation peut se retirer sous réserve d'un préavis de 12 mois.

LOCATION DE LOCAUX COMMERCIAUX

Le bail entre l'Organisation et l'Union des producteurs agricoles prévoit un loyer annuel de 267 872 \$. À moins d'être dénoncé, ce bail se renouvelle chaque année aux mêmes conditions, à l'exception des clauses monétaires qui pourront être ajustées.

DOSAGE DES COMPOSANTS AUX FINS DE PAIEMENT DU LAIT

La Convention de dosage de composants des échantillons de lait de citernes et de producteurs aux fins de paiement du lait (« Convention de dosage ») a été renouvelée en 2015 pour une période de cinq ans se terminant en décembre 2019.

De plus, l'Organisation a signé un contrat de service en 2015 pour l'analyse des échantillons de lait qui ne sont pas visés par la Convention de dosage, afin que toutes les collectes de lait à la ferme fassent l'objet d'une analyse pour en déterminer la composition, la numération de cellules somatiques et la teneur en eau. Ce contrat arrive à échéance en décembre 2018 et il se renouvellera au gré des parties. Les coûts de ces analyses supplémentaires sont assumés entièrement par Les Producteurs de lait du Québec.

L'Organisation s'est ainsi engagée pour une somme annuelle de 1 562 000 \$ pour 2018 et 2019.

COÛTS DE PRODUCTION

L'Organisation a signé en 2013 un protocole d'entente pour la réalisation de l'enquête sur les coûts de production des entreprises laitières pour les années 2013 à 2017. Les versements futurs de cette entente s'établissent à 91 729 \$ en 2018.

SOUTIEN TECHNIQUE AUX PRODUCTEURS DE LAIT

L'Organisation a signé un contrat de service afin de fournir un service de soutien aux producteurs pour améliorer la qualité du lait à la ferme. Cette entente, d'une durée de un an, se renouvelle au gré des deux parties. Les versements estimatifs pour l'année 2018 s'élèvent à 306 000 \$.

FRAIS DE VALIDATION, D'ÉVALUATION DES ANIMAUX ET DE RECHERCHE

En 2016, l'Organisation s'est engagée, pour une période de deux ans, à utiliser les sommes accumulées du fonds affecté au programme proAction pour couvrir une partie des frais de validation du programme proAction ainsi que les frais d'évaluation des animaux en lien au volet bien-être animal de proAction. Elle s'est également engagée en 2017 dans des projets de recherche en matière de santé animale pour les années 2018 à 2021. Les versements estimatifs sont de 837 000 \$ pour 2018, de 48 000 \$ en 2019 et de 11 000 \$ en 2020.

SERVICE DE CALIBRAGE DES BASSINS REFROIDISSEURS

En 2012, l'Organisation a signé une entente de service de calibrage des bassins refroidisseurs. Cette entente, d'une durée indéterminée, peut être résiliée par un consentement commun. Les versements estimatifs pour l'année 2018 s'élèvent à 140 000 \$.

SOUTIEN AUX CONSEILS RÉGIONAUX ET SERVICES AUX PRODUCTEURS EN RÉGION

Les Producteurs de lait du Québec retiennent les services des fédérations régionales de l'Union des producteurs agricoles pour soutenir ses conseils régionaux et offrir des services aux producteurs en région.

En 2017, de nouveaux contrats de services ont été signés. Ces contrats sont d'une durée de un an et se renouvelleront au gré des parties. La valeur estimative des coûts des services pour 2018 s'établit à 1 460 000 \$.

CAMPAGNES PUBLICITAIRES, ACTIVITÉS DE PROMOTION ET PROGRAMME DE LAIT-ÉCOLE

L'Organisation a signé un contrat de service pour la réalisation des activités de communication marketing renouvelable annuellement. L'Organisation a de plus signé une lettre d'entente avec une agence pour la planification et le placement média, des protocoles d'entente non résiliables à titre de commanditaire pour différents événements et activités de promotion ainsi que des ententes de bonification du programme de lait-école pour l'année scolaire 2017-2018. L'Organisation s'est ainsi engagée pour une somme de 8 580 000 \$ en 2018 et de 1 015 000 \$ en 2019.

AUTRES

L'Organisation participe au financement de différents projets d'intérêt pour la production laitière, dont la promotion de la production laitière et de la profession de producteur de lait, un programme de lait-école et un projet de recherche pour étudier l'ensemble des facteurs ayant un impact sur la qualité du lait. Également, une entente de service a été conclue en 2016 auprès d'une firme événementielle pour la tenue de l'assemblée générale annuelle des Producteurs laitiers du Canada qui se tiendra au Québec en 2018. Les déboursés annuels prévus s'établissent à 729 000 \$ en 2018, à 15 000 \$ en 2019 et à 15 000 \$ en 2020.

14. ORGANISMES ET SOCIÉTÉS APPARENTÉS

L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES ET LES PRODUCTEURS LAITIERS DU CANADA

En tant que syndicat professionnel représentant les producteurs de lait de la province, Les Producteurs de lait du Québec sont affiliés à l'Union des producteurs agricoles et aux Producteurs laitiers du Canada de par le fait qu'ils détiennent un intérêt économique. Un contrat signé par les représentants de l'Organisation et l'Union des producteurs agricoles prévoit les conditions associées à cette affiliation.

L'Union des producteurs agricoles a, entre autres, la fonction de promouvoir, de défendre et de développer les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux des productrices et des producteurs de lait du Québec.

Les Producteurs laitiers du Canada sont l'organisme national de lobby, de politique et de promotion qui représente tous les producteurs de lait du Canada. Cette fédération regroupe les agences provinciales de mise en marché du lait et les organisations laitières provinciales.

VALACTA, SOCIÉTÉ SATELLITE

L'Organisation détient 52 % des parts sociales de Valacta, société en commandite, et 52 % du capital-actions de Valacta inc. Selon la convention de la société en commandite et la convention entre actionnaires, l'Organisation a 31 % des droits de vote, selon sa représentation au conseil d'administration, et n'a droit à aucune distribution des bénéfices ni aucun versement de dividendes.

Valacta, société en commandite, est constituée en vertu des articles 2236 et suivants du *Code civil du Québec*. Les affaires de la société sont gérées par le commandité, Valacta inc., société constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec.

La mission de Valacta est de différencier et de renforcer le secteur de la production laitière québécoise en stimulant le développement du savoir et sa diffusion auprès des producteurs laitiers du Québec.

CENTRE D'INSÉMINATION ARTIFICIELLE DU QUÉBEC, SOCIÉTÉ SATELLITE

L'Organisation détient 33 1/3 % des parts sociales du Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.), société en commandite, et 33 1/3 % du capital-actions de Gestion C.I.A.Q. inc. Selon la convention de la société en commandite et la convention entre actionnaires, l'Organisation n'a droit à aucune distribution des bénéfices ni aucun versement de dividendes.

Le Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.), société en commandite, est constitué en vertu des articles 2236 et suivants du *Code civil du Québec*. Les affaires de la société sont gérées par le commandité, Gestion C.I.A.Q. inc., société constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec.

La société a pour objet de promouvoir la recherche et le développement dans les domaines de l'amélioration génétique et des nouvelles techniques de reproduction et de promouvoir l'insémination artificielle, de commercialiser la semence de taureaux et de fournir des services aux producteurs de lait et de bovins.

NOVALAIT INC., COENTREPRISE

L'Organisation détient 50 % du capital-actions de la société Novalait inc.

Novalait inc. est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec. La société a pour mission d'assurer, par son leadership et ses actions, le développement et la valorisation des connaissances et des innovations en vue de favoriser la croissance durable de l'industrie laitière du Québec.

Les états financiers condensés de Novalait inc. au 31 juillet 2017 se présentent comme suit :

	2017 \$	2016 \$
Situation financière		
Total des actifs	3 126 791	3 091 488
Total des passifs	57 890	183 634
Capitaux propres	3 068 901	2 907 854
	3 126 791	3 091 488
Résultats des activités		
Total des produits	27 018	51 133
Total des charges	(643 165)	(782 074)
Perte nette	(616 147)	(730 941)
Flux de trésorerie		
Sorties de fonds – activités d'exploitation	(759 214)	(791 490)
Entrées de fonds – activités de financement	737 946	677 303
Entrées de fonds – activités d'investissement	7 490	42 767
Diminution de l'encaisse	(13 778)	(71 420)

La quote-part de l'Organisation dans la coentreprise est de 50 %.

15. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement, des autres éléments d'actif et des revenus reportés.

	2017 \$	2016 \$
Débiteurs	(8 576 139)	(2 605 039)
Frais payés d'avance	(155 144)	(18 756)
Autres éléments d'actif	113 250	236 380
Créditeurs et charges à payer	(2 193 926)	50 459 479
Revenus reportés	834 366	(14 371)
	(9 977 593)	48 057 693

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà mentionnées dans les états financiers, l'Organisation a conclu les opérations suivantes qui ont eu lieu dans le cours normal des activités et qui sont comptabilisées à leur valeur d'échange :

	2017 \$	2016 \$
Union des producteurs agricoles		
État des résultats		
Charges d'exploitation : loyer, services techniques et promotion de la profession agricole	790 272	815 436
Produits : intérêts	139 579	157 271
Valacta, société satellite		
État des résultats		
Charges d'exploitation : programmes-qualité du lait, programme proAction et recherche	884 309	947 150
État de l'évolution du solde à verser aux producteurs du Fonds du pool		
Distribution des recettes : frais d'analyse des échantillons de lait	1 562 698	1 520 116